



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER **FF**
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO Code ASPE-L6
Objet : **Dossier de déclaration**
Accord immédiat

Monsieur le Maire
Mairie de VIRMING
34 Rue Principale
57340 VIRMING

Metz, le 28 août 2012

P. J. : **1 dossier**
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Mise en conformité du système d'assainissement de la commune de VIRMING.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **24 août 2012**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2012-00124**
- Dossier réalisé par : **bureau d'études JG LAMBERT & Associés**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la « Loi sur l'Eau », et je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé de déclaration**" clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

B.E. JG LAMBERT

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

PO la charge de mission Police de l'Eau

PATRICIA LAHAYE

Chantal BICKLER



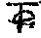
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement, Biodiversité
et Eau

Metz, le 28 août 2012

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO
Code : ASPE-L6

à

Cabinet JG. LAMBERT et Associés
33 Rue de Phalsbourg
67260 SARRE-UNION

Bordereau d'envoi

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement de la commune de VIRMING

Désignation du bordereau :	nombre :	date :
Copie de lettre adressée à M. le Maire	1 ex	28/08/2012

Observation : transmis pour information.

Le Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Ps la chargée de mission Police de l'Eau

Patricia LAHAYE

Chantal BICHLER

Direction Départementale des Territoires
17 quai Paul Wiltzer BP 31035
57036 METZ CEDEX 1

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h - 11h30 et 14h - 16h

TEL. : 33 (0) 3 87 34 34 34 - FAX : 33 (0) 3 87 34 34 05

www.moselle.gouv.fr